

UNDT/2013/141, Bofill

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal n'a trouvé aucune circonstance exceptionnelle et a constaté que la demande n'était pas à recevoir, *ratione tempis*.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté sa non-promotion au niveau du D-1 au cours des sessions de promotions annuelles 2010 et 2011 et le manque de réponse de l'administration du HCR à sa demande d'évaluation de la gestion de ces décisions; Cependant, la requérante a clairement déposé sa demande auprès de l'UNT après que les délais applicables se soient écoulés. La requérante a allégué l'existence de circonstances exceptionnelles qui justifieraient une dérogation ou une prolongation des délais applicables dans son cas.

Principe(s) Juridique(s)

Un jugement sommaire est approprié dans le cas où le tribunal trouve une demande non à recevoir, *ratione tempis*, une question qui peut être évaluée en droit même sans signifier la demande à l'intimé et même si elle n'est pas soulevée par les parties. *Ratione tempis*: les limites de temps doivent être strictement appliquées; Un retard ne peut généralement être excusé qu'en raison de circonstances indépendantes du contrôle d'un demandeur. Évaluation de la gestion:
Conformément aux dispositions sur le processus d'évaluation de la gestion, l'obligation de l'administration de répondre dans certains délais ne correspond pas à un droit individuel à une réponse à une demande d'évaluation de la gestion; Le seul effet d'un manque de réponse est un accès direct au tribunal en soumettant une demande dans le délai légal.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Bofill

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2013/63

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

14 Nov 2013

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Temporel (ratione temporis)

Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 9

TCNU Statut

- Article 8

Jugements Connexes

2013-UNAT-313

2013-UNAT-335